

d'énergie ni de noblesse. Elles furent plusieurs jours et plusieurs nuits sur une sorte de qui vive militaire, et les malades quittèrent leur grabat pour s'immiscer à cette querelle. Un article, émané directement de l'administration des Hospices, fut inséré au *Courrier de Lyon*, le 29 décembre 1834, et M. l'abbé Gabriel écrivit un *Mémoire* (1) en réponse à ce manifeste passionné. Déjà, auparavant, on avait répandu une petite brochure intitulée : *Evènements déplorables de l'Hôpital de Lyon, ou réponse à la proclamation de M. Terme aux Frères et Sœurs, en date du 13 décembre 1834* (2). Telles sont les pièces de procès.

L'affaire pourtant se dessinait. Le plus grand nombre des administrés obéit par peur, et non par conviction ; près de quarante Sœurs ou de Prétendantes aimèrent mieux sortir que de se soumettre à un ordre de choses qui répugnait à leur conscience. Les unes se réfugièrent en diverses communautés hospitalières ; les autres dans les maisons des Sœurs de Saint-Charles et de Saint-Joseph. Neuf d'entre elles hésitaient encore à prendre un parti ; elles avaient trouvé dans quelques honorables maisons de la ville une généreuse hospitalité, et se visitaient les unes les autres, demandant des conseils à M. l'abbé Gabriel, chanoine honoraire de Lyon, et précédemment aumônier en chef de l'Hôtel-Dieu. Alors, plein de confiance en ces neuf Sœurs qui paraissaient offrir de sûres garanties, sous le rapport de la piété, du zèle et de l'intelligence, M. l'abbé Gabriel leur communiqua une pensée qui depuis long-temps le préoccupait. Il avait remarqué dans le service des malades à domiciles beaucoup de fâcheuses lacunes ; il lui semblait avec raison que des soins tout mercenaires laissaient un vide immense autour du lit des malades et que l'humanité, que la religion avaient des vœux à former pour quelque chose de plus complet, de plus conso-

(1) Lyon, Sauvignet et Cie, broch. in-8° de 50 pag.

(2) Lyon, imp. de Rossary, broch. in-12, de 20 pag.